

Assurance collective Renouvellement


alter ego
L'AVANTAGE CSQ

Notre régime d'**assurance** collective subira une **transformation majeure** au moment de son renouvellement le 1^{er} janvier 2021. Il **changera aussi de nom**, passant de SSQ Assurances à **Alter ego**...

Qui est touché par ces changements?

Tous les membres du **SPEHR** qui détiennent une protection avec SSQ Assurances.

Ce que vous devez faire...

Si ce n'est pas déjà fait, **inscrivez-vous sur l'Espace client** de SSQ Assurances en cliquant sur ce lien  [Espace client](#).

Vous aurez besoin de votre numéro de certificat (voir sur votre carte).



Pourquoi s'inscrire à l'Espace client...

Parce que l'**adhésion** au nouveau régime d'assurance collective se fera **UNIQUEMENT en ligne**.

Les nouveautés du régime et les coûts...

Le nouveau régime sera **personnalisable** et **modulable** en fonction de votre réalité : assurance salaire (obligatoire), assurance maladie (médicaments), assurance vie, soins dentaires, professionnels de la santé, etc.

Plusieurs couvertures réunies dans 4 regroupements complémentaires facultatifs (voir la brochure *Votre régime en un coup d'œil* ainsi que le résumé de 6 pages **Alter ego**).

Informations supplémentaires

Site web dédié au nouveau régime d'assurance avec la documentation complète, foire aux questions, séances d'informations virtuelles...

Cliquez ici :  [INFORMATIONS ASSURANCES](#)

De plus, vous pouvez aussi consulter la documentation sur le site du SPEHR



Guy Croteau
Responsable Sécurité sociale